

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du mercredi 10 octobre 2018, du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les commissaires :

Mme Sylvie Laganière	Vice-présidente
M. Michael Averill	
Mme Louise Bertrand	
M. Bernard Bouclin	
M. Martin Chrétien	
Mme Lyne Deschamps	
M. Luc Drapeau	
M. Robert-M. Dupont	
Mme Johanne Hogue	
Mme Michelle Le Quellec	
Mme Marie-Josée Leroux	
M. Michel-J. Lévesque	
Mme Brigitte Provost	

Absences :

Mme Gisèle Godreau	Présidente
M. Robert Bergeron	Commissaire

Sont aussi présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Josée Lapointe	Directrice des ressources humaines
Mme Julie Richer	Directrice des ressources éducatives

1.0 Ouverture de la séance

La vice-présidente et présidente d'assemblée, Mme Sylvie Laganière, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences et constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 10).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

566^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire, M. Michael Averill;

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que soumis, en y retirant les points 11.4 – *Représentations externes du conseil des commissaires*, soit : 11.4.1 « *Nomination – Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides – Adoption* », 11.4.2 « *Nomination – Regroupement des tables de concertation de la MRC des Pays-d'en-Haut – Adoption* », ainsi que 11.4.3 « *Nomination – Comité de développement des communautés MRC des Laurentides – Adoption* », afin de les reporter à la séance ordinaire du 14 novembre 2018.

Le projet de l'ordre du jour de la séance tel qu'approuvé est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2018 et des séances extraordinaires du 3 octobre 2018 ([docs. 4.0](#))
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Période de questions – Commissaires
- 8.0 Comité de parents
- 9.0 Comité ÉHDAA
- 10.0 Dépôt du rapport annuel du protecteur de l'élève – *Information* – Invité : M. Claude Daoust ([doc. 10.0](#))
- 11.0 Direction générale
 - 11.1 Motion de félicitations
 - 11.2 Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) – *Adoption (présentation)* ([doc.11.2](#))
 - 11.3 Cibles 2018-2019 – *Plan d'engagement vers la réussite – Adoption* ([docs 11.3](#))
 - 11.5 Lancement de préconsultation du secteur de Sainte-Agathe-des-Monts portant sur les critères de redéfinition – *Adoption* ([doc. remis sur place](#))
 - 11.6 Lancement en consultation : redéfinition des aires de desserte du secteur de Sainte-Adèle – *Adoption* ([doc. remis sur place](#))
 - 11.7 Projet de modification de l'acte d'établissement de l'école Chante-au-Vent – Consultations publiques – *Adoption* ([doc. remis sur place](#))
 - 11.8 Projet de modification de l'acte d'établissement de l'école Saint-Joseph – Consultations publiques – *Adoption* ([doc. remis sur place](#))
- 12.0 Service des ressources humaines
 - 12.1 Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail – *Adoption* ([doc. 12.1](#))
- 13.0 Fonctionnement de la gouvernance
- 14.0 Rapport d'activités de la direction générale – *Information* ([doc. 14.0](#))
- 15.0 Correspondance – *Information* – *Rapports* ([docs. 15.0](#))
- 16.0 Communication de la présidente
- 17.0 Affaires diverses
- 18.0 Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2018 et des séances extraordinaires du 3 octobre 2018

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2018](#)

567^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil des commissaires doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres du conseil des commissaires plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Document déposé :

- [Procès-verbal de la première séance extraordinaire du 3 octobre 2018](#)

568^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil des commissaires doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres du conseil des commissaires plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la première séance extraordinaire du 3 octobre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Document déposé :

- [Procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 3 octobre 2018](#)

569^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil des commissaires doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres du conseil des commissaires plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 3 octobre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

La présidente d'assemblée, Mme Sylvie Laganière, précise que la formation des comités a été remise à la séance du conseil des commissaires du 14 novembre, puisque le comité de parents ne pouvait pas faire la nomination de ses nouveaux représentants avant le 15 octobre 2018.

6.0 Période de questions – public

Mme Monique Richard, conseillère municipale de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Mme Richard mentionne qu'après 10 ans d'attente, il y a un beau bâtiment au centre du village, prêt à recevoir des enfants, et que beaucoup de services sont disponibles, dont une bibliothèque et une patinoire. Celle-ci énonce que dans un contexte d'abolition de commissions scolaires, il faut tenter de convaincre les gens de l'importance des commissaires pour faire le lien avec la population. Dans le cas présent, il faut véhiculer le message de l'importance d'une école de quartier dans les Laurentides et exprimer haut et fort la nécessité des commissions scolaires.

La présidente d'assemblée, Mme Sylvie Laganière, exprime qu'il faut laisser tomber la poussière et que le débat sur les commissions scolaires n'est pas une priorité à court terme.

Mme Richard demande s'il est envisageable d'ouvrir une école en septembre prochain à Saint-Adolphe-d'Howard, considérant, notamment, les gains en temps de transport.

Mme Laganière précise que la réflexion est déjà engagée.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, mentionne que ce volet de répartition de la clientèle est dans son plan d'action et que les consultations publiques débiteront sous peu.

Mme Richard demande à quel moment des réponses seront données.

M. Dufourd précise qu'il y aura des consultations pendant l'hiver et que la clientèle sera adoptée fin mars, début avril 2019.

Mme Aurélie Le Guennec, de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Mme Le Guennec mentionne qu'elle aime bien qu'il y ait un Centre de la petite enfance (CPE) à distance de marche à Saint-Adolphe-d'Howard et qu'elle aimerait qu'une école soit dans la même proximité.

Mme Le Guennec demande quels sont les moyens qui sont mis en œuvre pour l'ouverture d'une école à Saint-Adolphe-d'Howard en septembre 2019.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que les préconsultations débiteront dans la semaine du 15 octobre pour revoir les aires de desserte de la région de Sainte-Agathe-des-Monts. Ces consultations se poursuivront à l'hiver 2019 pour une adoption de la clientèle au printemps 2019.

Il y aura une considération pour le scénario d'une école à Saint-Adolphe-d'Howard, et ce, dans un objectif d'équité pour l'ensemble des parents.

Mme Le Guennec ose espérer que son message sera entendu, et ce, malgré un poids démographique plus faible.

Mme Mylène Joncas, responsable du comité-école à Saint-Adolphe-d'Howard

Mme Joncas demande si, en vertu de la proposition faite par ledit comité l'année dernière lors des consultations publiques, une école à Saint-Adolphe-d'Howard est toujours une solution envisageable.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, informe que des rencontres de consultations débuteront sous peu pour analyser les critères qui sont importants pour les parents dans le cadre de la répartition de la clientèle et que le scénario d'une école à Saint-Adolphe-d'Howard fera partie des scénarios analysés. Il est important de connaître la sociologie propre à Saint-Adolphe-d'Howard dans l'élaboration de solutions.

Mme Joncas souligne qu'il faut une réponse avant avril 2019 et demande quels sont les critères d'analyse.

M. Dufourd précise que la priorisation des critères sera établie avec les parents dans le but que le conseil des commissaires ait des éléments probants pour la prise de décision, puisque des élèves devront être déplacés pour faire face aux défis de surplus de clientèle.

M. Luc Legault, de la municipalité de Val-David

M. Legault demande si les critères peuvent changer.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que les critères peuvent changer considérant le contexte, mais que certains critères sont de base, bien qu'il soit opportun de les mettre en ordre de priorité. Il précise également que les critères considérés seront sur le site Internet de la CSL au lendemain du conseil des commissaires.

7.0 Période de questions – Commissaires

La commissaire, Mme Michelle Le Quellec, précise qu'elle aimerait qu'une invitation via les journaux soit transmise afin de favoriser une participation plus grande aux préconsultations sur la répartition de la clientèle dans le secteur de Sainte-Agathe-des-Monts.

La commissaire, Mme Louise Bertrand, explique qu'il serait opportun d'éviter d'utiliser des bouteilles de plastique pour favoriser les bouteilles réutilisables.

Le commissaire, M. Michel-J. Lévesque, demande quel impact aura l'arrivée imminente d'une nouvelle école privée dans la région de Mont-Tremblant sur la Commission scolaire.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que la nouvelle école envisage des frais annuels de 65 000 \$, donc elle ne vise pas la clientèle de la région.

8.0 Comité de parents

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, précise que le comité de parents favorise l'utilisation de bouteilles d'eau recyclables et qu'un travail est actuellement fait pour distribuer de telles bouteilles.

M. Bouclin précise également qu'à la réunion du 15 octobre prochain, une opinion sera émise quant au Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

9.0 Comité ÉHDAA

La commissaire, Mme Louise Bertrand, indique qu'il y aura une réunion afin d'élire une présidence au comité ÉHDAA et que l'information suivra.

**10.0 Dépôt du rapport annuel du protecteur de l'élève – Information –
Invité : M. Claude Daoust**

Le protecteur de l'élève, M. Claude Daoust, explique les tenants et aboutissants de son rapport annuel du protecteur de l'élève.

Celui-ci explique que la plupart des interventions qu'il fait impliquent de fournir de l'information aux personnes qui communiquent directement avec lui. Il redirige les gens vers les personnes concernées.

Le protecteur de l'élève n'a aucun contrôle sur les politiques et règlements au régime pédagogique interne de l'organisation.

Son devoir est d'être neutre et de respecter la confidentialité.

L'année dernière, le protecteur de l'élève a eu 17 demandes qui étaient des demandes d'information et une plainte qualifiée de non recevable, qui ciblait une application du mode d'inscription et d'admission. Une des 17 demandes précitées visait un cas d'intimidation et n'a pas nécessité l'intervention du protecteur de l'élève après avoir été référée à la personne concernée.

La commissaire, Mme Lyne Deschamps, demande s'il y a eu des recommandations au conseil des commissaires sur les 17 interventions.

M. Claude Daoust précise que non, puisqu'aucune plainte n'a été déposée.

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, précise être demeuré sur son appétit, puisqu'il n'y a pas de suite au processus.

M. Claude Daoust précise que le processus de plainte se retrouve sur le site Internet de la CSL.

11.0 DIRECTION GÉNÉRALE

11.1 Motion de félicitations

570^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le rayonnement de la Commission scolaire des Laurentides (ci-après « CSL ») est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et à la réussite de ses élèves;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite particulièrement souligner la nomination de M. Stéphane Chapat à titre de directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes;

CONSIDÉRANT l'importance que la CSL désire accorder à la valorisation de son personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Sylvie Laganière;

D'ADRESSER une motion de félicitations à M. Stéphane Chapat, pour sa nomination au poste de direction générale adjointe, responsable des ressources matérielles, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le directeur général adjoint, M. Stéphane Chapat confirme être impatient et honoré de travailler avec les membres du conseil des commissaires et le directeur général.

11.2 Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) – Adoption

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, fait une introduction au Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), qui est l'outil premier pour la réussite des élèves.

La directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer, explique les objectifs de mise en œuvre du PEVR. Les objectifs de mise en œuvre sont notamment d'atteindre 60 minutes d'activité physique par jour au primaire, de promouvoir les activités culturelles, sociales et scolaires pour les élèves issus de l'immigration, de maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence et l'intimidation et, finalement, de bonifier le programme de formation continue des enseignants portant sur des pratiques probantes liées à l'enseignement.

La commissaire, Mme Lyne Deschamps, propose que tous les commissaires signent le PEVR. Tous donnent leur assentiment implicite à la signature du document.

La présidente d'assemblée, Mme Sylvie Laganière, demande pourquoi ces objectifs particuliers ont été ciblés.

La directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer, précise que tout est en chantier et que les écoles sont à préparer leur projet éducatif respectif pour atteindre les objectifs du PEVR.

La commissaire, Mme Johanne Hogue, souligne que le PEVR est proche des gens du terrain et des acteurs et qu'il est agréable à lire au niveau de sa présentation.

La directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer, souligne que la mise en page résulte du travail de Mme Stéphanie Fournelle-Maurice, coordonnatrice des communications, et tient à la remercier.

571^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que selon l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* L.R.Q. c. I-13.3, chaque commission scolaire établit un Plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère;

ATTENDU la Politique de la réussite éducative du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) qui prévoit l'adoption d'un Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022;

ATTENDU que la Commission scolaire des Laurentides (CSL) a mobilisé tous ses acteurs dans la rédaction du PEVR;

ATTENDU les cibles importantes fixées par la CSL concernant la réussite des élèves;

ATTENDU les consultations menées auprès du comité de parents, du comité de consultation des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du comité consultatif de gestion, des conseils d'établissement, des enseignants, des autres membres du personnel et des élèves, en plus des parents d'élèves, des élus municipaux des MRC du territoire et des représentants syndicaux;

ATTENDU que le PEVR constituera le premier outil de gestion de la Commission scolaire;

ATTENDU que les cibles déterminées feront l'objet de rencontres du comité de pilotage du PEVR;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Louise Bertrand;

D'ADOPTER le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la Commission scolaire des Laurentides tel que figurant en annexe des présentes sous la cote **CC571-18** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Cibles 2018-2019 – Plan d'engagement vers la réussite – *Adoption*

572^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la 571^e résolution adoptée ce jour concernant le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022 de la Commission scolaire des Laurentides (CSL);

ATTENDU que la Commission scolaire des Laurentides a formé un comité de pilotage du PEVR et que les cibles déterminées dans celui-ci feront l'objet de rencontres du comité durant l'année;

ATTENDU les cibles importantes fixées par la CSL concernant la réussite des élèves pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU la recommandation de la direction générale et de la direction des ressources éducatives;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec;

D'ADOPTER les cibles 2018-2019 dans le cadre du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la Commission scolaire des Laurentides, tel que figurant en annexe des présentes sous la cote CC572-18 pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 Représentations externes du conseil des commissaires

(LES POINTS 11.4.1, 11.4.2 et 11.4.3 ONT ÉTÉ RETIRÉS DE L'ORDRE DU JOUR)

11.5 Lancement de préconsultation du secteur de Sainte-Agathe-des-Monts portant sur les critères de redéfinition – *Adoption*

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, fait une introduction quant au lancement en préconsultation de critères à prioriser lors de l'analyse de la clientèle du secteur Sainte-Agathe-des-Monts.

La commissaire, Mme Lyne Deschamps, demande que la notion de « conformément à la Loi » soit ajoutée au 3^e attendu de la résolution.

La commissaire, Mme Michelle Le Quellec, demande à ce que soit ajouté un représentant du secteur de Saint-Adolphe-d'Howard au comité de consultation.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, précise qu'il appartient au comité de parents de nommer son représentant sur le comité de consultation.

573^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que selon la capacité ministérielle, les écoles primaires du secteur de Sainte-Agathe-des-Monts sont en surplus de clientèle sur une perspective de cinq ans;

ATTENDU que les consultations menées à l'hiver 2018 ont permis de trouver des solutions temporaires au débordement de clientèle dans les écoles primaires du secteur de Sainte-Agathe-des-Monts, en utilisant la capacité fonctionnelle;

ATTENDU que conformément à la Loi et préalablement à une consultation à venir à l'hiver 2019 sur des scénarios de répartition de la clientèle, il est pertinent de consulter les parents des élèves inscrits aux écoles de Sainte-Agathe-des-Monts afin de connaître les priorités de ceux-ci;

ATTENDU que pour connaître les critères à prioriser, trois préconsultations sont à faire, soit aux écoles Lionel-Groulx / Monseigneur-Bazinet, Notre-Dame-de-la-Sagesse et Fleur-des-Neiges;

ATTENDU qu'un comité de consultation sera formé afin d'écouter les priorités des parents et de faire une recommandation au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT une consultation publique à venir sur la répartition de la clientèle dans le secteur de Sainte-Agathe-des-Monts à l'hiver 2019;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec;

D'INSTITUER un comité de consultation pour chacune des trois écoles du secteur de Sainte-Agathe-des-Monts, soit Lionel-Groulx / Monseigneur-Bazinet, Notre-Dame-de-la-Sagesse et Fleur-des-Neiges, composé de :

- La présidence de la Commission scolaire des Laurentides, ou à titre de substitut, la vice-présidence;
- La direction générale de la Commission scolaire;
- La présidence du conseil d'établissement de l'école;
- Les commissaires représentant la circonscription visée, Mme Michelle Le Quellec et M. Luc Drapeau;
- Un représentant du comité de parents, le commissaire, M. Bernard Bouclin;
- La direction de l'école;
- Un représentant du secteur de Saint-Adolphe-d'Howard.

DE CONSULTER les parents sur les critères à prioriser en préalable à une consultation publique à l'hiver 2019 sur la répartition de la clientèle dans le secteur de Sainte-Agathe-des-Monts, par le biais de trois préconsultations distinctes suivantes :

- École Lionel-Groulx / Monseigneur-Bazinet
Pavillon Monseigneur-Bazinet – Gymnase, le 17 octobre 2018, 19 h
- École Notre-Dame-de-La-Sagesse – Gymnase
Le 18 octobre 2018, 19 h
- École Fleur-des-Neiges – Gymnase
Le 23 octobre 2018, 19 h

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.6 Lancement en consultation : redéfinition des aires de desserte du secteur de Sainte-Adèle – Adoption

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, fait une présentation de la résolution, précisant que le projet d'école alternative faisant l'objet de la consultation est un projet progressif sur 3 ans, visant des élèves de maternelle et du premier cycle, avec la possibilité d'une 3^e année. Ce type de projet peut nécessiter la modification des aires de desserte existantes.

Un point d'ordre est demandé par la commissaire, Mme Lyne Deschamps.

Il est 20 h 45.

Il est demandé que les critères soient regroupés en trois familles.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique que les critères seront regroupés avant que le document ne se retrouve sur le site Internet de la CSL.

M. Dufourd indique également que si le projet d'école alternative débute, il se limitera au départ à la clientèle de Sainte-Adèle et aux membres du comité fondateur pour une école alternative dans le secteur sud de la CSL.

574^e RÉOLUTION :

ATTENDU que selon l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3), la Commission scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles et que si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède sa capacité d'accueil, l'inscription se fait selon la Politique sur les critères d'inscription des élèves;

ATTENDU que selon lesdits critères d'inscription, chaque école est alimentée à partir de bassins décrits (aires de desserte) pour tenir compte des effectifs scolaires sous réserve de critères d'inscription et des règles de transfert en vigueur;

ATTENDU la capacité d'accueil au sens du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, appréciée et évaluée en fonction des règles de composition des groupes, des exigences pédagogiques, des impératifs de l'organisation scolaire et des modèles d'organisation de certains services;

ATTENDU qu'il y a lieu de redéfinir certaines aires de desserte à partir desquelles sont alimentées les écoles du secteur de Sainte-Adèle pour établir l'adéquation entre la clientèle à desservir et la capacité d'accueil;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la description de certaines limites territoriales telles que décrites à l'annexe de la Politique sur les critères d'inscription des élèves de la Commission scolaire;

ATTENDU le retour progressif des élèves de Piedmont vers l'école primaire de Saint-Sauveur, qui se complètera et se concrétisera, le cas échéant, après la construction d'une nouvelle école dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que le projet de démarrer une école primaire alternative dans la MRC des Pays-d'en-Haut est envisagé;

CONSIDÉRANT qu'il est envisagé de former une seule aire de desserte pour tous les élèves de Sainte-Adèle, ce qui entraînerait la constitution d'un seul acte d'établissement, plus précisément la présence d'une seule école avec deux pavillons dans le secteur de Sainte-Adèle;

CONSIDÉRANT qu'une lettre sera adressée aux parents lors de l'inscription de leur enfant au préscolaire pour l'année scolaire 2019-2020, sur la possibilité de devoir procéder à des transferts administratifs d'élèves au sein d'un secteur géographique identifié par la direction générale en vertu de la Politique sur les critères d'inscription des élèves de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle description des aires de desserte sujette à la consultation à être menée, seront explorées des mesures de transfert transitoires et progressives;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Johanne Hogue;

D'ADOPTER aux fins de consultation le projet de redéfinition des aires de desserte du secteur de Sainte-Adèle à partir desquelles les écoles sont alimentées, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote **CC574-18**;

DE MANDATER la direction générale pour effectuer une consultation dans l'optique de réviser et corriger les éléments de description des limites territoriales composant ses bassins (aires de desserte).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.7 Projet de modification de l'acte d'établissement de l'école Chante-au-Vent – Consultations publiques – Adoption

Il est demandé par le commissaire, M. Bernard Bouclin, qu'un représentant du comité de parents soit ajouté au comité de consultation.

La commissaire, Mme Lyne Deschamps, demande deux corrections à la formulation des avis publics de consultation, soit d'ajouter la notion de « publié » dans le premier paragraphe et de clarifier la dernière phrase du dernier paragraphe.

Il y a sortie de la commissaire, Mme Johanne Hogue.

Il est 20 h 55.

Documents déposés préalablement à la présente séance :

- 1 projet d'avis public de consultation;
- Projet de résolution;
- 1 projet de calendrier de consultation publique;
- Avis de convocation et ordre du jour, acheminés le 5 octobre 2018;
- Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école (ci-après la Politique);

Document remis sur place :

- Projet de modification à certains services dispensés à l'école afin de prévoir un projet d'école alternative, projet de modification d'aires de desserte et prévision de l'évolution de la clientèle de la Commission scolaire des Laurentides, secteur de Sainte-Adèle;

575^e RÉOLUTION :

ATTENDU la 574^e résolution ayant pour objectif de lancer en consultation une modification aux aires de desserte du secteur de Sainte-Adèle afin de créer une seule aire de desserte et une seule école avec deux pavillons;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire des Laurentides (CSL) d'envisager le démarrage d'un projet d'école alternative dans le secteur sud de son territoire;

ATTENDU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* en vertu duquel la commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés dans les écoles;

ATTENDU que la Commission scolaire des Laurentides (CSL), au terme de la consultation, pourrait modifier l'acte d'établissement de l'école Chante-au-Vent aux fins de la modification de l'ordre d'enseignement qui y est dispensé considérant les données de la clientèle, l'évolution des données démographiques et la capacité d'accueil devant se référer aux données du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES);

ATTENDU qu'au terme de la consultation, l'école Saint-Joseph pourrait recevoir une partie de la clientèle de l'école Chante-au-Vent;

ATTENDU que la Commission scolaire des Laurentides (CSL), au terme de la consultation, pourrait modifier l'acte d'établissement de l'école Saint-Joseph aux fins de la modification de l'ordre d'enseignement qui y est dispensé considérant les données de la clientèle, l'évolution des données démographiques et la capacité d'accueil devant se référer aux données du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES);

ATTENDU qu'il est opportun d'envisager l'utilisation des bâtiments appartenant à la Commission scolaire des Laurentides (CSL);

ATTENDU la provenance du secteur de Sainte-Adèle de la majorité des élèves lors des préinscriptions dans le cadre de la rencontre de consultation au sujet d'un projet d'école alternative primaire s'étant tenue le 19 juin 2018;

ATTENDU l'application de l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école (la Politique) adoptée par le conseil des commissaires le 28 mai 2008 (143^e résolution);

ATTENDU que le conseil des commissaires doit adopter, aux fins de consultation publique, les scénarios retenus aux fins de la modification de l'ordre d'enseignement qui est dispensé aux écoles Saint-Joseph et Chante-au-Vent, comprenant une analyse des principaux éléments et critères de décision considérés, ainsi que les hypothèses d'organisation des services touchés par les changements;

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit qu'annuellement, la Commission scolaire doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles indiquant notamment pour chaque école et centre le nom de l'établissement, son adresse, les locaux ou immeubles mis à sa disposition et l'ordre d'enseignement qui y est dispensé;

ATTENDU qu'en conformité avec l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique*, les écoles sont établies par la commission scolaire qui leur délivre un acte d'établissement compte tenu de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU que le conseil des commissaires entend former un comité de consultation des personnes désignées au paragraphe 7.4 de la Politique;

ATTENDU que le conseil des commissaires doit adopter un calendrier de consultation publique dont le contenu est prévu au paragraphe 7.6 de la Politique, tel qu'annexé à la présente résolution;

ATTENDU que le conseil des commissaires adopte les modalités selon lesquelles le public est informé;

ATTENDU que l'avis public fait état desdites modalités;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques, ainsi que la lecture de la clientèle établissant la prévision de l'école Saint-Joseph et de l'école Chante-au-Vent;

CONSIDÉRANT qu'après analyse et selon les critères de prise de décision énumérés au paragraphe 6 de la Politique, l'orientation considérée est de créer une seule aire de desserte pour le secteur de Sainte-Adèle, ce faisant une seule école et un seul acte d'établissement, avec deux pavillons distincts, afin qu'un projet d'école alternative puisse être localisé à même la nouvelle école ainsi constituée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Brigitte Provost :

DE PROCÉDER à une consultation auprès du conseil d'établissement de l'école Chante-au-Vent relativement aux changements de l'acte d'établissement d'une école aux fins de la modification de l'ordre d'enseignement qui y est dispensé;

DE PROCÉDER à une consultation auprès du conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph relativement aux changements de l'acte d'établissement d'une école aux fins de la modification de l'ordre d'enseignement qui y est dispensé;

DE PROCÉDER à une consultation auprès du comité de parents;

D'ENCLENCHER le processus de consultation publique conformément à la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école en date du 10 octobre 2018;

DE PROCÉDER à un avis public devant indiquer les dates du calendrier de la consultation publique, ainsi que les modalités mises en place pour en informer le public;

D'ADOPTER le calendrier de consultation publique tel qu'annexé aux présentes afin d'en faire partie intégrante;

D'ADOPTER aux fins de consultation les projets de modifications aux services éducatifs dispensés par l'école Saint-Joseph et par l'école Chante-au-Vent tels qu'annexés aux présentes afin d'en faire partie intégrante;

DE FORMER un comité de consultation des personnes suivantes :

- La présidence de la Commission scolaire des Laurentides, ou à titre de substitut, la vice-présidence;
- Les commissaires représentant les circonscriptions visées, Mme Brigitte Provost et Mme Sylvie Laganière;
- La direction générale de la Commission scolaire;
- Un membre de la direction des ressources éducatives de la Commission scolaire, Mme Julie Richer;
- Les directeurs de l'école visée et de celle où la clientèle scolaire sera redirigée, Mme Suzanne Germain et M. Stéphane Pilon;
- Un membre du comité de parents.

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 26 novembre 2018, à 19 h, à la Place des Citoyens de Sainte-Adèle visant l'école Chante-au-Vent;

DE STATUER que ladite consultation vise également la consultation relative aux aires de desserte du secteur de Sainte-Adèle résultant de la 574^e résolution précédemment adoptée ce jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.8 Projet de modification de l'acte d'établissement de l'école Saint-Joseph – Consultations publiques – *Adoption*

Documents déposés préalablement à la présente séance :

- 1 projet d'avis public de consultation;
- Projet de résolution;
- 1 projet de calendrier de consultation publique;
- Avis de convocation et ordre du jour, acheminés le 5 octobre 2018;
- Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école (ci-après la Politique);

Document remis sur place :

- Projet de modification à certains services dispensés à l'école afin de prévoir un projet d'école alternative, projet de modification d'aires de desserte et prévision de l'évolution de la clientèle de la Commission scolaire des Laurentides, secteur de Sainte-Adèle;

576^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la 574^e résolution ayant pour objectif de lancer en consultation une modification aux aires de desserte du secteur de Sainte-Adèle afin de créer une seule aire de desserte et une seule école avec deux pavillons;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire des Laurentides (CSL) d'envisager le démarrage d'un projet d'école alternative dans le secteur sud de son territoire;

ATTENDU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* en vertu duquel la commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés dans les écoles;

ATTENDU que la Commission scolaire des Laurentides (CSL), au terme de la consultation, pourrait modifier l'acte d'établissement de l'école Saint-Joseph aux fins de la modification de l'ordre d'enseignement qui y est dispensé considérant les données de la clientèle, l'évolution des données démographiques et la capacité d'accueil devant se référer aux données du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES);

ATTENDU qu'au terme de la consultation, l'école Chante-au-Vent pourrait recevoir une partie de la clientèle de l'école Saint-Joseph;

ATTENDU que la Commission scolaire des Laurentides (CSL), au terme de la consultation, pourrait modifier l'acte d'établissement de l'école Chante-au-Vent aux fins de la modification de l'ordre d'enseignement qui y est dispensé considérant les données de la clientèle, l'évolution des données démographiques et la capacité d'accueil devant se référer aux données du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES);

ATTENDU qu'il est opportun d'envisager l'utilisation des bâtiments appartenant à la Commission scolaire des Laurentides (CSL);

ATTENDU la provenance du secteur de Sainte-Adèle de la majorité des élèves lors des préinscriptions dans le cadre de la rencontre de consultation au sujet d'un projet d'école alternative primaire s'étant tenue le 19 juin 2018;

ATTENDU l'application de l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école (la Politique) adoptée par le conseil des commissaires le 28 mai 2008 (143^e résolution);

ATTENDU que le conseil des commissaires doit adopter aux fins de consultation publique, les scénarios retenus aux fins de la modification de l'ordre d'enseignement qui est dispensé aux écoles Saint-Joseph et Chante-au-Vent, comprenant une analyse des principaux éléments et critères de décision considérés, ainsi que les hypothèses d'organisation des services touchés par les changements;

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit qu'annuellement, la Commission scolaire doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles indiquant notamment pour chaque école et centre le nom de l'établissement, son adresse, les locaux ou immeubles mis à sa disposition et l'ordre d'enseignement qui y est dispensé;

ATTENDU qu'en conformité avec l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique*, les écoles sont établies par la commission scolaire qui leur délivre un acte d'établissement compte tenu de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU que le conseil des commissaires entend former un comité de consultation des personnes désignées au paragraphe 7.4 de la Politique;

ATTENDU que le conseil des commissaires doit adopter un calendrier de consultation publique dont le contenu est prévu au paragraphe 7.6 de la Politique, tel qu'annexé à la présente résolution;

ATTENDU que le conseil des commissaires adopte les modalités selon lesquelles le public est informé;

ATTENDU que l'avis public fait état desdites modalités;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques, ainsi que la lecture de la clientèle établissant la prévision de l'école Saint-Joseph et de l'école Chante-au-Vent;

CONSIDÉRANT qu'après analyse et selon les critères de prise de décision énumérés au paragraphe 6 de la Politique, l'orientation considérée est de créer une seule aire de desserte pour le secteur de Sainte-Adèle, ce faisant une seule école et un seul acte d'établissement, avec deux pavillons distincts, afin qu'un projet d'école alternative puisse être localisé à même la nouvelle école ainsi constituée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Brigitte Provost :

DE PROCÉDER à une consultation auprès du conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph relativement aux changements de l'acte d'établissement d'une école aux fins de la modification de l'ordre d'enseignement qui y est dispensé;

DE PROCÉDER à une consultation auprès du conseil d'établissement de l'école Chante-au-Vent relativement aux changements de l'acte d'établissement d'une école aux fins de la modification de l'ordre d'enseignement qui y est dispensé;

DE PROCÉDER à une consultation auprès du comité de parents;

D'ENCLENCHER le processus de consultation publique conformément à la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école en date du 10 octobre 2018;

DE PROCÉDER à un avis public devant indiquer les dates du calendrier de la consultation publique, ainsi que les modalités mises en place pour en informer le public;

D'ADOPTER un calendrier de consultation publique tel qu'annexé aux présentes afin d'en faire partie intégrante;

D'ADOPTER aux fins de consultation les projets de modifications aux services éducatifs dispensés par l'école Saint-Joseph et par l'école Chante-au-Vent tels qu'annexés aux présentes afin d'en faire partie intégrante;

DE FORMER un comité de consultation des personnes suivantes :

- La présidence de la Commission scolaire des Laurentides, ou à titre de substitut, la vice-présidence;
- Les commissaires représentant les circonscriptions visées, Mme Brigitte Provost et Mme Sylvie Laganière;
- La direction générale de la Commission scolaire;
- Un membre de la direction des ressources éducatives de la Commission scolaire, Mme Julie Richer;
- Les directeurs de l'école visée et de celle où la clientèle scolaire sera redirigée, M. Stéphane Pipon et Mme Suzanne Germain;
- Un membre du comité de parents.

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 28 novembre 2018, à 19 h, à la Place des Citoyens de Sainte-Adèle visant l'école Saint-Joseph;

DE STATUER que ladite consultation vise également la consultation relative aux aires de desserte du secteur de Sainte-Adèle résultant de la 574^e résolution précédemment adoptée ce jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

12.1 Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail – *Adoption*

La directrice des ressources humaines, Mme Josée Lapointe, présente la résolution.

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, demande si la politique vise également les commissaires.

La directrice des ressources humaines, Mme Josée Lapointe, indique que dans les balises prévues par la loi, les commissaires ne sont pas visés par la politique.

La commissaire, Mme Lyne Deschamps, demande si la politique répond au cadre légal et si elle est similaire aux politiques des commissions scolaires voisines.

La directrice des ressources humaines, Mme Josée Lapointe, indique que la politique est conforme, et que les politiques des commissions scolaires voisines sont similaires, bien que des adaptations aient été faites pour répondre aux besoins particuliers.

577^e RÉOLUTION :

ATTENDU l'adoption aux fins de consultation du projet de Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail, comme en fait foi la 436^e résolution du conseil des commissaires adoptée le 14 mars 2018;

ATTENDU les fondements de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) ainsi que ses règlements;

ATTENDU le règlement de fonctions et pouvoirs en vigueur à la Commission scolaire des Laurentides;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur pour le 17 octobre 2018 de la *Loi sur le cannabis* (L.C. 2018, ch. 16);

CONSIDÉRANT l'ensemble des avis recueillis dans le cadre des consultations;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont;

D'ADOPTER la nouvelle Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail, tel que figurant au document annexé aux présentes sous la cote **CC577-18** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Il y a une pause.

Il est 21 h 03.

Retour de la pause

Il est 21 h 15.

578^e RÉSOLUTION :

Il est proposé par la commissaire, Mme Marie-Josée Leroux;

D'AJOUTER le point : « Programme d'éducation à la sexualité » à l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La directrice des ressources éducatives, Mme Julie Richer, fait une présentation du programme d'éducation à la sexualité. Celle-ci indique que la ressource utilisée pour le déploiement des contenus en sexualité est la sexologue, Mme Gabrielle Moncion.

Mme Moncion fait le tour des équipes-écoles et rencontre notamment les enseignants en éducation physique. De plus, elle participe activement au déploiement de l'information aux parents. La lettre type transmise à la commission scolaire a été adaptée pour représenter nos écoles et sera transmise à tous les parents du primaire et du secondaire le 1^{er} novembre prochain.

Le contenu du programme d'éducation à la sexualité pourra faire l'objet d'un déploiement dans les écoles dès janvier prochain.

La commissaire, Mme Louise Bertrand, demande comment se fera le déploiement du programme pour les classes ÉHDAA.

La directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer, explique qu'un travail est actuellement fait avec l'organisme le Florès et le CISSS pour adapter les contenus, mais que le travail n'est pas terminé.

La commissaire, Mme Lyne Deschamps, souligne qu'un beau travail est fait et que le déploiement correspond à ce que les parents ont demandé.

13.0 Fonctionnement de la gouvernance

La commissaire, Mme Sylvie Laganière, fait la lecture d'une lettre de la présidente, Mme Gisèle Godreau, indiquant qu'elle quittera la présidence de la Commission scolaire en date du 3 novembre 2018.

Huis clos

579^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Chrétien, de siéger à huis clos pour discussion suite à la lecture de la lettre.

Il est 21 h 29.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

580^e RÉSOLUTION : Retour en assemblée régulière

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Michel-J. Lévesque, de revenir en assemblée régulière.

Il est 22 h 31.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, fait état du rapport qui a été transmis au conseil des commissaires.

15.0 Correspondance – Information – Rapport

Aucun sujet

16.0 Communication de la présidente

Aucun sujet

17.0 Affaires diverses**Motion de remerciements****581^e RÉSOLUTION :**

ATTENDU la fin du mandat en tant que commissaire de Mme Marie-Josée Leroux;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires tient particulièrement à souligner l'apport de la commissaire, Mme Marie-Josée Leroux, pour l'excellent travail durant ses années de service;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Bernard Bouclin;

D'ADRESSER une motion de remerciements à Mme Marie-Josée Leroux, pour sa contribution à l'essor de la CSL.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18.0 Levée**582^e RÉSOLUTION :**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Marie-Josée Leroux, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Incidence : Il est 22 h 34)

